

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

**Déclaration de l'Ambassadeur Boudjemâa Delmi
au débat général de la 106^{ème} session du Conseil de
l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)**

Genève : 24-27 novembre 2015

Genève, le 25 novembre 2015

M. le Président

Je voudrais, tout d'abord, au nom de ma délégation, vous féliciter ainsi que les autres membres du Bureau pour votre élection méritée et vous assurer du soutien de la délégation algérienne.

Nous avons été témoins de votre direction avisée des travaux du groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations unies et nous sommes confiants que les membres de l'organisation vont pouvoir bénéficier de votre expérience au cours de l'année prochaine. Mes remerciements vont, également, à l'Ambassadeur du Ghana pour sa contribution positive aux précédents travaux de notre Conseil.

Ma délégation s'associe à la Déclaration prononcée par l'Éthiopie au nom du Groupe africain. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à l'Erythrée, Sao Tome-et-Principe, Saint-Kitts-et-Nevis, Kiribati et Saint Lucie en tant que nouveaux États membres, ainsi qu'aux observateurs qui se joignent à nous.

Monsieur le Président,

L'année écoulée a été marquée par des vagues sans précédents de migrants fuyant des zones d'insécurité, de sous-développement ou d'aléas climatiques.

Ces vagues de déplacement de milliers de migrants ont constitué, très certainement, une pression parfois difficile à contenir autant pour les pays de transit que pour les pays d'accueil. Tout en remerciant ceux qui ont fait preuve d'un élan remarquable de solidarité avec ces migrants, il nous revient de déplorer certaines réactions négatives contraires aux principes qui guident l'action de notre Organisation.

Si le statut des réfugiés leur permet de se prévaloir des droits prescrits dans les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux pertinents, les migrants continuent, en revanche, d'être ainsi que l'a pertinemment relevé le Directeur général dans son rapport introductif, perçus par certains pays comme une menace socio-économique et sécuritaire.

Il est de notre devoir d'œuvrer individuellement et collectivement, en tant qu'États membres, organisations régionales et internationales, société civile et médias à bannir les amalgames, combattre les raccourcis, modérer notre langage et améliorer l'image des migrants en tant qu'acteurs d'un phénomène, somme toute, humain, appelé à s'accroître davantage sous l'effet de la mondialisation et la persistance des inégalités.

Dans ce contexte, ma délégation apprécie à sa juste valeur le plaidoyer développé par l'Ambassadeur Swing dans les divers fora traitant de la migration et, sous son leadership, l'engagement efficace de l'OIM sur le terrain qui ne fait que consolider sa place et son rôle dans la prise en charge des questions migratoires.

Monsieur le Président,

La tenue du Sommet de la Valette, les 11 et 12 novembre, a été une opportunité de plus pour souligner les mérites d'une approche intégrée traitant des multiples facettes du phénomène migratoire. Le fonds fiduciaire de l'Union européenne pour l'Afrique est un pas encourageant à cet égard. Toutefois, beaucoup reste à faire, à travers, notamment, la mise en commun des stratégies nationales et multilatérales pour faire en sorte que l'acte de migrer relève d'un choix plutôt que d'une contrainte.

De telles stratégies devraient prendre en compte, également, les personnes ayant opté pour un retour volontaire afin d'inscrire leur choix dans la durée.

La gestion de la migration irrégulière plutôt que la lutte contre ce phénomène devrait s'inscrire dans un cadre global et concerté qui couvre, également, un investissement soutenu en matière de développement et d'opportunités de mobilité légale. Cette gestion doit se fonder sur des terrains d'entente à même de préserver les intérêts des pays d'origine et de destination et permettre, par là-même, au migrant de libérer tout son potentiel et contribuer au développement, à la fois, des pays d'origine et d'accueil. Aujourd'hui, le rôle des diasporas en tant qu'acteurs de transfert de savoir-faire est plus que jamais à valoriser.

Autre potentiel à saisir, celui qu'offre le droit international de la migration, notamment la Convention des Nations unies sur la protection des travailleurs migrants et les membres de leur famille dont l'Algérie appelle à promouvoir l'universalité.

Monsieur le Président,

L'Algérie, à la fois pays d'origine, de transit et de destination, continue de prôner une approche globale qui va au-delà de la double dimension sécuritaire et humanitaire de la migration, pour s'intéresser à ses causes profondes, particulièrement, la quête d'une vie meilleure. Cette approche, l'Algérie l'a défendue dans son interaction avec ses partenaires au plan bilatéral et au sein des processus régionaux et internationaux de dialogue et de concertation.

Ma délégation relève avec satisfaction que l'OIM partage cette approche dans son plaidoyer et en a fait un catalyseur de son action soutenue sur le terrain. Elle considère que le rapprochement de l'OIM de l'Organisation des Nations unies est de nature à conforter cette approche, y compris à travers la contribution à la mise en œuvre des objectifs pertinents du programme de développement à l'horizon 2030.

Cette vision partagée nous offre une plateforme solide qui permettrait à notre coopération bilatérale de gagner en substance, à travers, notamment un échange régulier de nos expériences respectives et un partenariat orienté sur des projets concrets. L'ouverture officielle prochaine du Bureau de l'OIM en Algérie est à même de doter notre coopération bilatérale d'un surcroît de consistance et de régularité.

Je vous remercie de votre attention.